

AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025_07_21_039-DE
Reçu le 22/07/2025

DELIBERATION N°2025-07-21/039
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juillet 2025 – 09h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : CRÉATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT.

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent Social, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/08/2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'Agent social ou Agent social principal de 2^{ème} classe.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades d'Agent social ou Agent social principal de 2^{ème} classe.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget de l'EHPAD les crédits correspondants.



AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025_07_21_039-DE
Recu le 22/07/2025

A Luzech, le 21 juillet 2025

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS**

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi quinze juillet deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : M. Patrice CASTANIER (a donné procuration à M. Bernard PIASER).

Etaient absents ou excusés : M. Patrice CASTANIER, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALÉ, Mme Monique EVIN.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 7 Absents/Excusés : 4 Procuration : 1 Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

11. Création d'un emploi permanent d'Agent social principale de 1ère classe à temps complet.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0